Procédure d'extradition: conventions 1995 et 1996, acquis de Schengen Islande et Norvège. Initiative Suède

2001/0820(CNS) - 13/11/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant par 433 voix pour, 48 contre et 47 abstentions le rapport de M. Luis MARINHO (PSE, P) sur la procédure simplifiée d'extradition entre États membres, le Parlement européen se rallie totalement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). La plénière insiste en particulier pour que l'Islande et la Norvège soient associées à la mise en oeuvre de l'acquis Schengen et à la poursuite de son développement.